

Modalités des Tests

1. L'Association Française F18 propose par écrit (courrier, e-mail) aux clubs les épreuves sur lesquelles ces tests pourront se dérouler, seules des épreuves F18 seront retenues, en aucun cas cette expérimentation ne pourra se dérouler sur une épreuve Inter série.
2. Les tests pourront être effectués sur toutes les épreuves F18 d'ici fin juin 2010 en dehors du National F18 et des épreuves Inter série.
3. Les Autorités Organisatrices concernées devront préalablement en accepter par écrit (courrier, e-mail) le principe,.
4. Un responsable sera nommé lors de chaque épreuve.
5. Les équipages concernés ne pourront pas figurer au classement final officiel de l'épreuve. L'équipage sera considéré comme "RAF" après l'arrivée "Retired after finishing" ("A abandonné après avoir fini") et apparaîtra dans les classements intermédiaires de l'épreuve.
6. Pour pouvoir confirmer officiellement les résultats réalisés par les équipages tests auprès du Technical Committee le 3 juillet 2010, l'ordre d'arrivée de chaque course devra être fourni par l'organisateur de la régate aux équipages tests, avant la publication des résultats officiels à l'issue de l'épreuve. Ceci permettra d'identifier le classement des équipages concernés à l'arrivée de chaque course et de conserver un justificatif de leur passage sur la ligne d'arrivée. Cette procédure fera l'objet d'un accord préalable de la part de l'organisateur de la régate.
7. Les équipages concernés seront avant les épreuves clairement identifiés, à cet effet ils adresseront à l'A.F.F18 une demande précisant la/les épreuve/s à laquelle/auxquelles ils désirent participer. L'A.F.F18 pourra limiter le nombre de participation, le poids de corps de chaque équipage concerné sera communiqué à l'A.F.F18. Le poids de corps sera certifié par un mesureur F18 équipé de balances certifiées. Merci d'adresser vos demandes par mail à Florence Delory et à Thierry Piro : florencedelory@orange.fr et thierry@piro-cie.fr
8. Les équipages concernés sont les équipages dont le poids de corps est égal ou supérieur à 130 kg et inférieur à 140 kg. Ces équipages devront porter le poids correcteur en suivant les indications ci-dessous :

Poids Equipage PE (kg)	3,45m ² / 19 m ²	Poids correcteur	4,15 m / 21m ²	Poids correcteur	maxi poids corr.	comment.
115-129	oui	1/2 x (130-PE)	-	-	7,5kg	inchangé
130-134	oui	-	oui	(135-PE) +7,5	12,5kg	nouveau
135-139	oui	-	oui	1/2 x (150-PE)	7,5kg	nouveau
140-149	oui	-	oui	1/2 x (150-PE)	5kg	inchangé

Le poids de corps est celui défini par la règle de jauge C.1 Weight of the Crew.

Modalités des Tests

9. Toutes les autres règles de la F18 s'appliquent y compris B.3.4 Responsibility of the Crew.
10. Avant chaque épreuve concernée l'A.F.F18 adressera par écrit aux Autorités Organisatrices qui en auront accepté le principe :
 - Les critères de déroulement,
 - La liste des équipages concernés,
 - Ces différents documents seront affichés au panneau officiel de l'épreuve.

 - Les équipages concernés ne pourront en aucun cas figurer au classement officiel de l'épreuve.
 - Après chaque épreuve les équipages concernés devront adresser à l' A.F.F18 un compte rendu comprenant :
 - Pour chacune des courses disputées :
 - a). Les conditions météo rencontrées,
 - b). L'ordre d'arrivée.